

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

N°2023/09

OBJET: (311) ACTION CULTURELLE – CONTRAT CADRE AVEC LA SOCIETE RODRIGUE FOURNITURE ET SERVICE DE SOLUTION DE BILLETTERIE INFORMATIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 27 janvier 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS: Monsieur JAMET Maire,

M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,

M. FLAMENT, M. PORTIER,

Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE

Adjoints

Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,

Mme QUEYRAT-MAUGIN

Conseillers Délégués

Le nombre de conseillers en exercice est de 35 M. BOISCO, Mme TOUMI, M. KERGOAT.

exercice est de 35 M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, Mme CHRISTIN,

M. LEGUEIL, M. FLEURIER,

Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme TROUZIER EVEQUE à M. WILLIOT

Mme ABDELOUAHAB à Mme FAUCONNIER
Mme RICARD à Mme JACQUET-LEGER

M. GUEUDIN à M. JAMET
M. LAMARCHE à M. LEGUEIL
M. HEURFIN à M. FLEURIER

ABSENTS: M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE: M. ROZOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT	& DE SAN	
A.R. du Ay felder tol3	3/1	Pour le Maire Par délégation
Identifiant unique de l'acte	IS BEE	ectrice Genérale des Service
N° 095-219505823 - 2013 02 03 - DL2023 - 09 - D	Elil III	3011300
Publiée le 15 John Lol 3	199	
	17 Valdo	C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/09 du 9 février 2023

OBJET: (311) ACTION CULTURELLE - CONTRAT CADRE AVEC LA SOCIETE RODRIGUE FOURNITURE ET SERVICE DE SOLUTION DE BILLETTERIE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération N°2016/68 du 26 mai 2016 portant sur le 1er contrat de mécénat établi par la Ville de Sannois avec la société Rodrigue,

Vu le nouveau projet de contrat de mécénat de la société RODIGUE, ses conditions particulières, et les différents contrats d'application y afférent tout comme le sous contrat portant sur le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Considérant l'intérêt du mécénat de la société RODRIGUE, qui propose à la Ville de Sannois une solution de billetterie informatique comprenant les logiciels adaptés aux besoins du service culturel, le matériel informatique nécessaire, les fonds de billets thermiques pour l'impression de billets, l'assistance, la formation des équipes etc...

Considérant que comme pour le 1er contrat de mécénat qu'en échange de la fourniture et de la mise en service d'une solution de billetterie, la Ville de Sannois devra assurer la visibilité de la marque RODRIGUE sur l'ensemble de ses supports de communication (Sannois Mag', plaquette des équipements culturels concernés...) et que cela concernera à minima le logo de la société RODRIGUE et dès que possible un texte court de présentation de leur société,

Vu l'avis favorable des IIème et lère Commissions.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour: 32 Vote(s) Contre: 0 Abstention(s): 0

DECIDE:

Article 1 : d'approuver les termes du contrat de mécénat de la société RODRIGUE et ses conditions particulières, et les différents contrats d'application y afférent tout comme le sous contrat portant sur le RGPD.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat et tout document y afférent.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger ROZOT

Conseiller Municipal

Vice-Président Communauté d'Agglomération Val Parisis 17

Bernard JAME

LE MAIRE